

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

Indicateur N° 755-

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE N° : une-

Bruxelles, le 2 Février 1921. 192

*Personnel  
Adresses des Quartiers  
de régiments*

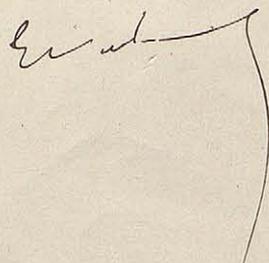
*5293/111*

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour information, la copie ci-jointe d'une dépêche de M. le Ministre de la Défense Nationale.

Agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre:  
Le Directeur Général.



à Monsieur le Conservateur en chef  
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique  
Bruxelles.

Bruxelles, le 15 Janvier 1921

1e. direct. générale-  
2e. direct. - 4e. bur.

N. 72/132  
Iann.

Monsieur le Ministre,

Le Ministre de la Défense Nationale reçoit journellement des divers départements ministériels de nombreuses demandes d'extraits de la matricule, en ce qui concerne des anciens militaires qui font l'objet d'une proposition de pension civile, de distinction honorifique, etc.....

Afin de diminuer les écritures et de hâter en même temps l'envoi des documents de l'espèce, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner des ordres pour que les demandes d'extraits de matricule soient, à l'avenir, adressées directement aux Quartiers-Maitres intéressés.

A cette fin, je joins à la présente dépêche l'adresse de tous les Quartiers-Maitres.

Je crois utile de vous rappeler que les demandes d'extraits matricule doivent spécifier outre le nom et tous les prénoms, le numéro de la matricule, le corps auquel l'intéressé a appartenu ou, à défaut de ce dernier renseignement, l'unité dans laquelle il servait au moment de la démobilisation.

J'ajouterai que les Quartiers Maitres ne peuvent délivrer des extraits de la matricule que dans les conditions déterminées par l'article 35 du règlement AD HOC.

Le Ministre de la Défense Nationale.  
P.O.

Le Directeur Général.  
(s) Rosnil.

à Monsieur le Ministre  
des Sciences et des Arts.  
Bruxelles.

Adresses des Quartiers-Maitres.

- Q.M. 1er. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 2e. régiment de ligne Gand.  
 Q.M. 3e. régiment de ligne Gand.  
 Q.M. 4e. régiment de ligne Bruges.  
 Q.M. 5e. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 6e. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 7e. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 8e. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 9e. régiment de ligne Bruxelles.  
 Q.M. 10e. régiment de ligne Arlon.  
 Q.M. 11e. régiment de ligne Hasselt.  
 Q.M. 12e. régiment de ligne Liège.  
 Q.M. 13e. régiment de ligne Namur.  
 Q.M. 14e. régiment de ligne Liège.  
 Q.M. 15e. régiment de ligne Anvers.  
 Q.M. 16e. régiment de ligne Berchem-Anvers.  
 Q.M. 17e. régiment de ligne Malines.  
 Q.M. 18e. régiment de ligne Liège.  
 Q.M. 19e. régiment de ligne Namur.  
 Q.M. 20e. régiment de ligne Namur.  
 Q.M. 21e. régiment de ligne Mons.  
 Q.M. 22e. régiment de ligne Gand.  
 Q.M. 23e. régiment de ligne Ostende.  
 Q.M. 24e. régiment de ligne St-Nicolas.  
 Q.M. 1e. régiment de carabiniers Bruxelles.  
 Q.M. 2e. régiment de carabiniers Bruxelles.  
 Q.M. 3e. régiment de carabiniers Vilvorde.  
 Q.M. 4e. régiment de carabiniers Bruxelles.  
 Q.M. 1er. régiment de chasseurs à pied Liège.  
 Q.M. 2e. régiment de chasseurs à pied Charleroi.  
 Q.M. 3e. régiment de chasseurs à pied Tournai.  
 Q.M. 4e. régiment de chasseurs à pied Verviers.  
 Q.M. 5e. régiment de chasseurs à pied Mons.  
 Q.M. 6e. régiment de chasseurs à pied Ath.  
 Q.M. 1e. régiment de grenadiers Bruxelles.  
 Q.M. 2e. régiment de grenadiers Bruxelles.  
 Q.M. 1e. régiment de lanciers Louvain.  
 Q.M. 2e. régiment de lanciers St-Trond.  
 Q.M. 3e. régiment de lanciers Gand.  
 Q.M. 4e. régiment de lanciers Spa.  
 Q.M. 5e. régiment de lanciers Liège.  
 Q.M. 6e. régiment de lanciers Louvain.  
 Q.M. 1e. régiment de chasseurs à cheval Namur.  
 Q.M. 2e. régiment de chasseurs à cheval Namur.  
 Q.M. 3e. régiment de chasseurs à cheval ~~Namur~~ Anvers.  
 Q.M. 4e. régiment de chasseurs à cheval ~~Namur~~ Mons.  
 Q.M. 1e. régiment de guides Etterbeek-Bruxelles.  
 Q.M. 2e. régiment de guides Etterbeek-Bruxelles.  
 Q.M. 1e. régiment d'artillerie Gand.  
 Q.M. 2e. régiment d'artillerie Anvers.  
 Q.M. 3e. régiment d'artillerie Hasselt.  
 Q.M. 4e. régiment d'artillerie Liège.  
 Q.M. 5e. régiment d'artillerie Tirlemont.  
 Q.M. 6e. régiment d'artillerie Bruxelles.  
 Q.M. 7e. régiment d'artillerie Bruges.  
 Q.M. 8e. régiment d'artillerie Anvers.  
 Q.M. 9e. régiment d'artillerie Liège.  
 Q.M. 10e. régiment d'artillerie Namur.  
 Q.M. 11e. régiment d'artillerie Tournai.  
 Q.M. 12e. régiment d'artillerie Etterbeek.  
 Q.M. 13e. régiment d'artillerie Gand.  
 Q.M. 14e. régiment d'artillerie Malines.  
 Q.M. 15e. régiment d'artillerie Liège.  
 Q.M. 16e. régiment d'artillerie Tirlemont.  
 Q.M. 17e. régiment d'artillerie Mons.  
 Q.M. 18e. régiment d'artillerie Etterbeek-Bruxelles.  
 Q.M. 1e. régiment d'artillerie lourde Anvers.  
 Q.M. 2e. régiment d'artillerie lourde Anvers.  
 Q.M. 3e. régiment d'artillerie lourde et troupes d'étapes Anvers.

Q.M. Corps de transports 1.D.A. Gand  
 Q.M. Corps de transports 2.D.A. Anvers.  
 Q.M. Corps de transports 3.D.A. Liège.  
 Q.M. Corps de transports 4.D.A. Namur.  
 Q.M. Corps de transports 5.D.A. Mons.  
 Q.M. Corps de transports 6.D.A. Etterbeek.  
 Q.M. 1e. régiment du Génie Gand.  
 Q.M. 2e. régiment du Génie Anvers.  
 Q.M. 3e. régiment du Génie Liège.  
 Q.M. 4e. régiment du Génie Namur.  
 Q.M. 5e. régiment du Génie Mons.  
 Q.M. 6e. régiment du Génie Etterbeek.  
 Q.M. P.F.A. Anvers.  
 Q.M. P.F.L. Liège.  
 Q.M. P.F.N. Namur.  
 Q.M. D.R.A. D.R.O. Etterbeek.  
 Q.M. T.A.S.I. Etterbeek.  
 Q.M. Ecole des Pupilles de l'armée Etterbeek.  
 Q.M. G.A.T.A. Anvers.  
 Q.M. T.A.G. 1e. groupement Anvers.  
 Q.M. T.A.G. 2e. groupement Borgerhout  
 Q.M. T.A.G. 3e. groupement Anvers.  
 Q.M. Bureau centralisateur, service des paiements (C.C.A.) Schaerbeek  
 Q.M. du dépôt des troupes techniques de la P.F. Namur.  
 Q.M. Gendarmerie Ixelles.  
 Q.M. G.Q.G. (liquidation) Etterbeek.  
 Q.M. D.C.G. Anvers.  
 Q.M. C.I.A. (liquidation) Liège.  
 Q.M. G.A.T.B.H. (liquidation) Bruxelles.  
 Q.M. T.A.S.S. Bruxelles.  
 Q.M. D.I.G. Etterbeek-Bruxelles.  
 Q.M. Ecole Militaire Etterbeek.  
 Q.M. Dépôt I.D.A. Termonde  
 Q.M. D.D./2 D.A. Hemixem.  
 Q.M. D.D./3 D.A. Lierre  
 Q.M. D.D./4 D.A. St. Bernard.  
 Q.M. D.D./5 D.A. Contich.  
 Q.M. D.D./6 D.A. Malines.  
 (Dépôt des troupes de communication)  
 Q.M. (Dépôt des troupes de transmission ) Malines.  
 (Dépôt des l'aéronautique )  
 (Détachement des Torpilleurs et Marins)  
 Q.M. Troupes de transmission Vilvorde.  
 Q.M. Ecole d'Infanterie Beverloo.